REPUBLIQUE FRANCAISE

=======

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=======

COMMUNE DE THENEZAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le lundi 11 avril, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme CORNUAULT-PARADIS, Maire.

Etaient présents, les Conseillers municipaux suivants :

Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mme CHAUVET Annie, M. PINEAU Jean-Louis,
Mr GOUBEAU Jean-Paul, Mme MEUNIER Magalie (Adjoints), M. PASQUIER Thierry, Mr ADOLPHE Thierry,
Mr BLOT Philippe, Mr MÉNARD Cyril, Mme RAVELEAU Frédérique, Mme GUILBAULT Marie-Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RICHAUD Béatrice (donne pouvoir à Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal), Mme BARRÉ Bérangère, Mme SIMON BOULAIN Christelle.

Madame Le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès-verbal établi pour la séance du 21 mars 2022.

Aucune observation n'étant émise, ce procès-verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Madame le Maire entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

D046-2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2022

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits votés au budget principal 2022 à hauteur de 15 000 euros au compte 6574.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à arrêter la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées cette année.

Deux élus ne prennent pas part aux votes des subventions, faisant partie d'associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix POUR, fixe comme suit, la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées au titre de l'année 2022.

E.S.P.T (Football)	1 000 €
EPAT	300 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 €
MOTO-CLUB THÉNEZÉEN	500 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ CANTONALE	300 €
COMITÉ DE JUMELAGE	580 €
TENNIS-CLUB THÉNEZAY-LA PEYRATTE	500 €
FUTSAL CLUB THÉNEZAY	200 €
APPEL MARIE ANTOINE	300 €
FAMILLE RURALES (EVS)	1 000 €
FAMILLE RURALES (Inauguration EVS)	200 €
ADMR NORD GATINE FAMILLE	300 €
ASS.DEPARTEMENTALE PROTECTION CIVILE	150 €
RADIO GÂTINE	150 €
MFR Moncoutant sur Sèvre (79)	45 €
MFR Bressuire	45 €
MFR CFA Le Terra Val en Vignes	45 €
Chambre des Métiers Vienne	45 €
IREO Les Herbiers	45 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20220411-D046_2022DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 25/04/2022 Publication : 25/04/2022 Pour l'autorité Compétente

D047-2022

CREATION ESPACE LOISIRS – terrain multisports, skate park. Choix des entreprises

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un terrain multisports et d'un skate park à côté de la salle omnisports.

Accessible, il s'adressera à tous les jeunes et sera également mis à disposition de l'équipe enseignante de l'Ecole Germain Rallon, de l'Ecole Privée Marie-Antoine, du Collège Jean de la Fontaine et de Familles Rurales de Thénezay.

Ces équipements donneront ainsi à tous les jeunes une plus grande et meilleure ouverture sur les pratiques sportives et sera situé près du cœur du village, à proximité directe des écoles.

Mme Le Maire présente les différents devis et précise le coût prévisionnel des dépenses :

PROJET	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Construction plateformes 25 m x 15 m – 18 m x 36 m	**SARL THIOLLET** **ZI 10 Rue de Dissé** **79600 AIRVAULT**	39 935.27 €	47 922.32 €
Fourniture et pose **Terrain multisports**	**GROUPE SAE TENNIS D'AQUITAINE** **106 Avenue de la libération** **BP 77 AMBARES** **33561 CARBON BLANC Cedex**	38 050.00 €	45 660.00 €
Fourniture et pose **skate park**	**WOOD STRUCUTRE** **ZI Route de Chinon** **37120 RICHELIEU**	10 370.00 €	12 444.00 €
	TOTAL	**88 355.27 €**	**106 026.32 €**

Madame le Maire indique également qu'une demande de subvention va être déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les devis tels que présentés ci-dessus, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Agence Nationale du Sport,
- De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Mme Le Maire rappelle que cette dépense est prévue au budget 2022.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20220411-D047_2022DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 25/04/2022 Publication : 25/04/2022 Pour l'autorité Compétente

D048-2022

CREATION ESPACE LOISIRS – TERRAIN MULTISPORTS, SAKTE PARK
DEMANDE DE SUBVENTION auprès de L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise THIOLLET pour la réalisation des deux plateformes d'un montant de 39 935.27 € HT soit 47 922.32 € TTC, le GROUPE SAE TENNIS D'AQUITAINE pour le terrain multisports pour un montant de 38 050.00 € HT, soit 45 660.00 €, et la Société WOOD STRUCTURE pour le skate Park pour un montant de 10 370.00 €, soit 12 444.00 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève donc à 88 355.27 €, soit 106 026.32 € TTC.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses HT		Recettes	
THIOLLET	**39 935.27 €**	**Subvention ANS 80 %**	**69 804.22 €**
SAE TENNIS D'AQUITAINE	**38 050.00 €**	**Autofinancement**	**18 551.05 €**
WOOD STRUCTURE	**10 370.00 €**		
TOTAL	**88 355.27 €**	**TOTAL**	**88 355.27 €**

Mme Le Maire rappelle que dans le cadre de la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs.

C'est pourquoi, le Président de la République a annoncé le 14 octobre 2021 le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité en territoires carencés à réaliser d'ici 2024.

Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a chargé l'Agence Nationale du Sport, opérateur de l'Etat, de déployer ce programme de 200 M€ sur 3 ans.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet présenté est éligible à cette subvention, sachant que notre commune se situe dans la zone de revitalisation rurale (ZRR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Madame Le Maire à faire la demande de subvention de 80 % au titre du programme de 5000 équipements sportifs de proximité dans les zones de revitalisation rurale de l'Agence Nationale du Sport sur un montant de 88 355.27 € HT.**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer les devis après obtention des subventions.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20220411-D048_2022DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 25/04/2022 Publication : 25/04/2022 Pour l'autorité Compétente

D049-2022

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ANNÉE 2022
Création défense incendie sur deux sites

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 peut être obtenue pour les travaux de création de défense incendie identifié dans le cadre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, dans le cadre d'opération 3.3- Garantir la sécurité

Mme Le Maire rappelle que les travaux s'élèvent à la somme de 9 907.36 € HT (11 888.83 € TTC).

Mme Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le taux de subvention qui peut être accordé sur la création de défense incendie afin de garantir la sécurité est compris entre 20 et 40 % du coût HT de la dépense subventionnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- **De demander une subvention au titre de la DETR 2022, pour un taux de 40 %.**

- **ETABLIT le plan de financement comme suit :**

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES	**MONTANT HT**	**RECETTES**	**MONTANT HT**
-Travaux création plateforme -Citerne souple	5 564.00 € 4 343.36 €	- Subvention DETR (40 %)	3 962.95 €
		Commune - Autofinancement	5 944.41 €
TOTAL	**9 907.36 €**	**TOTAL**	**9 907.36 €**

- **AUTORISE Madame Le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 sur les travaux de création de défense incendie,**

- **MANDATE Madame Le Maire pour signer tous documents afférents à cette demande de subvention.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20220411-D049_2022DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 14/04/2022 Publication : 14/04/2022 Pour l'autorité Compétente

D050-2022

MODIFICATION du COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE ET LOISIRS
Ajouts et suppression de membres

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.
Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.
Mme Le Maire rappelle que ces Comités sont consultés pour avis sur des projets éventuels sur la Commune, mais en aucun cas, ont un pouvoir de décision.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les membres au sein du comité consultatif :

- Jeunesse et Loisirs/Animation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le comité consultatif comme suit :

COMITE CONSULTATIF	
1 - JEUNESSE ET LOISIRS	
Elus – Vice-Président	**Membres extérieurs**
JEUNESSE **Magalie MEUNIER** Frédérique RAVELEAU Christelle SIMON Jean-Louis PINEAU	Marie-Pierre GUILBAULT Laetitia BABIN Marie COURTECUISSE Nadège COULAIS Hervé CORNUAULT Emmanuelle PIED Aurore DIJOUX
ANIMATION **Annie CHAUVET** Magalie MEUNIER Frédérique RAVELEAU Bérangère BARRÉ Cyril MÉNARD Béatrice RICHAUD	Nathalie BELLAN Nadège COULAIS Julie NESPOUX Aurélie GRIMAUD Danielle BOULAIN Isabelle BROTHIER Virginie RICHARD Jacky PRUNIER

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20220411-D050_2022DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 25/04/2022 Publication : 25/04/2022 Pour l'autorité Compétente

D051-2022

CONVENTION « Edition d'un agenda de poche »
Avec la Société IB-MEDIAS « EDIPUBLIC »

Madame Le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec la SARL IB-Médias « EDIPUBLIC » pour la réalisation de l'agenda de poche.
Cette convention est établie pour une durée de 5 ans à raison d'une édition par an (première édition 2022 et sera renouvelable par reconduction expresse pour des périodes de même durée).
Mme Le Maire rappelle que la SARL IB-MEDIAS « EDIPUBLIC » assure le financement du document par des emplacements publicitaire réservés sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour signer la convention.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-20220411-D051_2022DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 25/04/2022 Publication : 25/04/2022 Pour l'autorité Compétente

VOIRIE

Jean-Paul GOUBEAU Adjoint à la Voirie a présenté les travaux réalisés en fin d'année 2021 et début d'année 2022 :

- Réfection Chemin « La Moinie »
- Trottoirs « La Boissière »
- Aménagement sécuritaire dans le bourg
- Trottoir et enrobé à chaud Rue de la Croix Chauvin

Achat de matériel :
- Aspirateur à feuilles

INFORMATIONS DIVERSES

Magalie MEUNIER, adjointe a effectué un compte-rendu des commissions « Jeunesse et Animations ». Audrey DUPONT, animatrice du Campus de projets (CCPG) a été invitée et l'ensemble de ses activités ont été listées. Depuis l'automne, plus de 40 jeunes sont passés au Campus venant de Thénezay mais aussi des communes avoisinantes.

- Fête communale du 9 juillet : recherche en cours pour l'animation de cette journée.
- Goûter des Ainés : samedi 22 octobre
- Arbre de Noël communal : dimanche 11 décembre à 15 heures (spectacle de Michel DAUSSE)
-

CINEMA
Une réunion est prévue avec l'organisme régional du cinéma début mai.

Conseil Municipal de Jeunes
Les enfants vont peindre les boites à livres mercredi 13 avril, elles seront ensuite installées à l'Espace St Johann.

BIBLIOTHEQUE
Suite à la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le Conseil Municipal valide la gratuité pour le prêt des livres (l'adhésion est obligatoire mais gratuite). Cette gratuité sera effective au 1er mai 2022.

LOTISSEMENT LES CHÊNES
Le Conseil Municipal refuse une demande de diminution de prix d'achat de la dernière parcelle sur le Lotissement Les Chênes par souci d'équité avec le prix des parcelles déjà vendues.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL (utilisation d'un bureau)
Pour mémoire, Mme FORTIN réflexologue loue depuis le 1er février 2022 un bureau d'une journée par semaine au Centre Médico-Social, à hauteur de 50 € par mois. Mme Le Maire informe le Conseil que Mme FORTIN souhaite élargir la location sur plusieurs jours sans augmentation du loyer. Mme Le Maire fait part de son refus à cette demande, le Conseil Municipal valide.

BÂTIMENTS
Jean-Louis PINEAU, adjoint à la voirie a présenté les différents travaux en cours :

- Mur du cimetière réparé
- Filet à changer à l'antenne-relais du stade
- Installation du panneau d'informations début mai
- Rafraîchissement d'un logement Place de la Liberté
- Une moyenne de 100 pigeons capturés depuis 1 mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE
Chantal CORNUAULT-PARADIS présente la nouvelle Gouvernance de la CPPG et le regroupement par pôle :
- « Jeunesse et parcours éducatifs »
- « Rayonnement » « Coopération territoriale »
- « Solidarités - CIAS »

Les conseillers sont invités à se positionner sur les commissions établies (réponses souhaitées pour la fin du mois).
La modification des différentes commissions sera validée lors du Conseil Communautaire du mois de mai.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GÂTINE
Thierry PASQUIER, délégué au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine informe que le Président du SMEG a indiqué lors du conseil syndical que la facture d'électricité de l'usine du Cébron, qui en année « normale » s'établit à 421 000 €, serait en fin d'année, si pas de changement, de plus d'un million d'euros.
Pour 2022, l'abonné ne sera pas impacté. En espérant que des solutions soient trouvées avec le distributeur et que la conjoncture internationale s'améliore.

France SERVICES
L'inauguration aura lieu le vendredi 29 avril 2022 à 16 h 00.

Vernissage exposition d'Henri LOUVEL : vendredi 15 avril à 18 heures.

CÉRÉMONIE du 8 mai

Les membres du Conseil Municipal de Jeunes envisage la lecture d'un texte.

La séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 16 mai 2022 à 20 heures 30.

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Délibérations n° D 046-2022 à D 051-2022

Nom – Prénom	Fonction	Signature
CORNUAULT-PARADIS Chantal	Maire	
CHAUVET Annie	1er adjointe	
PINEAU Jean-Louis	2ème adjoint	
MEUNIER Magalie	3ème adjointe	
GOUBEAU Jean-Paul	4ème adjoint	
PASQUIER Thierry	Conseiller municipal	
BLOT Philippe	Conseiller municipal	
SIMON BOULAIN Christelle	Conseillère municipale	Absente excusée
ADOLPHE Thierry	Conseiller municipal	
BARRÉ Bérangère	Conseillère municipale	Absente excusée
MÉNARD Cyril	Conseiller municipal	
RAVELEAU Frédérique	Conseillère municipale	
RICHAUD Béatrice	Conseillère municipale	Absente excusée (pouvoir à Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal)
GUILBAUT Marie-Pierre	Conseillère municipale	